Arrêté temporaire n°2026-0559
Portant réglementation du stationnement et de la circulation

Rue de Béthune et Rue de la Teinturerie

Le Maire de Wattrelos,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1, R. 413-1 et R. 417-10

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

VU l'arrêté du 3 avril 2026 portant délégation de signature du Maire à l'Adjointe chargée de la Voirie, l'Urbanisme et les Aménagements,

VU la demande émise par ELIS aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement et de la circulation

CONSIDÉRANT qu'un déchargement rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 17/09/2026 au 21/09/2026 Rue de Béthune et Rue de la Teinturerie

ARRÊTE

Article 1
À compter du 17/09/2026 et jusqu'au 21/09/2026, les prescriptions suivantes s'appliquent Rue de Béthune de la rue de Calais à l'impasse Lorfebvre :

- La circulation des véhicules est interdite 6h à 18h. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de livraison.
- Le stationnement des véhicules est interdit 6h à 18h. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de livraison. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;

Article 2
À compter du 19/09/2026 , à proximité de l'entrée de l'entreprise Elis Rue de la Teinturerie, un rétrécissement de chaussée, conséquence d'un empiètement temporaire sur une partie de la chaussée, entraine une modification des conditions de circulation et de stationnement :

- Les emplacements de stationnement situés au droit de l'empiètement sont neutralisés. Tout stationnement sera considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route, et passible de mise en fourrière immédiate.

Article 3
La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, ELIS.

Fait à Wattrelos, le 08 septembre 2026
Pour le Maire,
Madame l'Adjointe

SERVICES TECHNIQUES
MAIRIE de WATTRELOS

Zohra REIFFERS

DIFFUSION:

- ELIS
- M. le Directeur Général des Services
- KEOLIS
- SDIS Prévision Tourcoing
- Gendarmerie Wattrelos
- SAMU
- Police Nationale Roubaix
- M. le Directeur d'ESTERRA
- M. le Directeur de la Fédération Nationale des Transports Routiers
- VEOLIA
- M. le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E.A.L
- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.